

**EXTRAITS**  
**DES DELIBERATIONS**

L'An deux mille quinze, le Jeudi 15 octobre à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Brebières, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 9 octobre 2015, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSSZYN, M. Serge DERET, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, , M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Eric MORELLE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Régis BAES, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS (*représenté par M. Denis PAMART jusqu'à son arrivée*), M. Denis SENECHAL, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Gilles PINTIAUX, M. Jean-Pierre LEGER, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard BATTESTI, M. Bernard TRANNIN, M. Jean-Luc LEROUX, M. Rodrigue MROZ, M. Gérard CRUTEL, Mme Marie-Thérèse BRIOIS, M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, Mme Madeleine MAHIEU, M. Michel DEBAVELAERE, Mme Sylviane DURAK

Excusés représentés :

M. Philippe DUBUS (*représenté par M. Denis PAMART jusqu'à son arrivée*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sonia LEDENT (pouvoir à M. Stéphane TONELLE)  
Mme Réjane LIBERT (pouvoir à M. Michel HOUSAU)  
Mme Nathalie POTEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre MOREAU)  
M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à Mme Valérie RATTE)  
M. Michel ROUSSEAU (pouvoir à Jacques PETIT)  
M. Eugène CITERNE (pouvoir à Mme Marie-Thérèse BRIOIS)  
M. Pierre DECOURRIERE (pouvoir à M. Pierre GEORGET)

Absents excusés :

Mme Annick DANIEL

M. Stéphane TONELLE est élu Secrétaire de Séance.

**1°) Extrait délibération n°15/M10/104 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 26 juin 2015**

**Sur la proposition de Monsieur le Président, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 26 juin 2015 qui s'est tenue à Arleux-en-Gohelle.

**2°) Extrait délibération n°15/M10/105 – Intérêt communautaire des compétences obligatoires de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION**

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**ADOpte l'intérêt communautaire des compétences obligatoires « Développement Economique » et « Aménagement de l'Espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur », pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**3°) Extrait délibération n°15/M10/106 – Intérêt communautaire des compétences optionnelles de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION**

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **ADOpte l'intérêt communautaire des groupes de compétences optionnelles « Protection et mise en valeur de l'environnement » ; « Création, aménagement et entretien de la voirie ; « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire », pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,**
- **PRECISE** que la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ne sont pas d'intérêt communautaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**4°) Extrait délibération n°15/M10/107 – Restitution du groupe de compétences optionnelles « Politique du logement et du cadre de vie »**

**Le Conseil Communautaire, Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marcel DUMONT, Vice-Président, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la restitution de la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » aux communes membres de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- **PREND ACTE** que cette restitution doit également être approuvée à la majorité qualifiée correspondant aux 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population (ou par la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette restitution

**5°) Extrait délibération n°15/M10/108 – Restitution de la compétence facultative « Action sociale » aux communes membres**

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la restitution de la compétence facultative « Action sociale » aux communes membres de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette restitution

**6°) Extrait délibération n°15/M10/109 - Intégration de l' « Action Sociale d'intérêt communautaire » dans les compétences optionnelles de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION et définition de l'intérêt communautaire**

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré**

**APPROUVE** à l'unanimité l'intégration de l' « Action sociale d'intérêt communautaire » au titre des compétences optionnelles de la Communauté de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

**APPROUVE** à la majorité absolue la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action sociale d'intérêt communautaire en faveur des personnes âgées et handicapées (*1 abstention : Monsieur Jean-Pierre LESTOCARD*), et en faveur de l'enfance et de la jeunesse

**7°) Extrait délibération n°15/M10/110 - Compétences facultatives conservées par la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION**

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré**

**APPROUVE à la majorité absolue** la conservation de la compétence facultative « *Gestion, Aménagement et exploitation de l'aérodrome de Vitry-en-Artois, études et réalisation de toute opération d'aménagement concernant le domaine public et le domaine privé de l'aérodrome* » (6 abstentions : MM. HECQUET, CICORIA, COPLO, et MMES CIESLAK, LEGROS et LIBERAL)

**APPROUVE à l'unanimité** la conservation de la compétence facultative « Technologies de l'Information et de la Communication » et la modification de son contenu

**8°) Extrait délibération n°15/M10/111 - Intégration dans les compétences facultatives de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION des actions relatives aux manifestations sportives et aux manifestations culturelles**

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'intégration dans les compétences facultatives des actions suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

Manifestations sportives :

- *Le soutien à l'organisation de manifestations promotionnelles d'activités sportives dès lors qu'elles concernent des manifestations intéressant plusieurs Communes ou Associations locales du ressort de la Communauté et en complément d'une participation financière ou d'une mise à disposition gratuite de moyens logistiques des Communes concernées.*
- *L'organisation de manifestations sportives à caractère exceptionnel*
- *La constitution d'un parc de matériels pour mise à disposition des Communes du ressort de la Communauté pour leurs manifestations sportives.*

Manifestations culturelles :

- *Le soutien à l'organisation de manifestations promotionnelles d'activités culturelles dès lors qu'elles concernent des manifestations intéressant plusieurs Communes ou Associations locales du ressort de la Communauté et en complément d'une participation financière ou d'une mise à disposition gratuite de moyens logistiques des Communes concernées*
- *L'organisation de manifestations culturelles à caractère exceptionnel*
- *La constitution d'un parc de matériels pour mise à disposition des Communes du ressort de la Communauté pour leurs manifestations culturelles.*

**PREND ACTE** que cette intégration dans les compétences facultatives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 doit également être approuvée à la majorité qualifiée correspondant aux 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population (ou par la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

**9°) Extrait délibération n°15/M10/112 - Désignation d'un titulaire à Artois Emploi Entreprise (AEE)**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Daniel GAY** représentant titulaire de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION à Artois Emploi Entreprise

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

**10°) Extrait délibération n°15/M10/113 Délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de couverture des zones d'ombre ADSL de la Communauté de Communes Osartis Marquion – Contrat d'affermage du service public local de communications électroniques**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE à l'unanimité** le choix de retenir la société XILAN comme délégataire du service public local de communications électroniques sur le territoire de la communauté de communes OSARTIS MARQUION,

**APPROUVE à l'unanimité** le contrat de délégation de service public tel que résultant des négociations avec le candidat,

**11°) Extrait délibération n°15/M10/114 Labellisation du sentier de randonnée « le gros Caillou » : convention de prestation de service avec le Comité départemental de Randonnée Pédestre du Pas-de-Calais**

**APPEOUVE à l'unanimité**

**12°) Extrait délibération n°15/M10/115 Projet Educ'tour : prise en charge des repas et du transport pour les participants**

**Le Conseil Communautaire,**  
**Entendu l'exposé de Monsieur André LACROIX, Vice-Président,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de prendre en charge le transport et le repas des participants à la journée « EDUCTOUR des professionnels du tourisme d'OSARTIS-MARQUION » le 3 novembre 2015

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

**13°) Extrait délibération n°15/M10/116 – Convention type entre les clubs de natation et la Communauté de Communes pour la mise à disposition de créneaux horaires à l'espace aqualudique Aquatis**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention-type avec les clubs de natation pour la mise à disposition de créneaux horaires à l'espace aqualudique Aquatis

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**14°) Extrait délibération n°15/M10/117 Renouvellement de la convention portant sur l'utilisation de la piscine de Marquion entre la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION et l'aquaclub de Marquion**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le renouvellement de la convention avec l'aquaclub de Marquion, pour une durée d'un an.

**15°) Extrait délibération n°15/M10/118 Territoires 62 : Compte-rendu d'activité 2014**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**Approuve à la majorité absolue** (*1 abstention : Monsieur Jean-Luc BOYER*) le bilan établi au 31 Décembre 2014,

**Approuve à l'unanimité** la vente par Territoires Soixante Deux à ID LOGISTICS de la dernière parcelle logistique du parc, d'une superficie de 30 500 m<sup>2</sup>, au prix de 20€ HT/m<sup>2</sup> ;

**16°) Extrait délibération n°15/M10/119 Harmonisation du dispositif d'aide à l'implantation**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**Approuve à l'unanimité** la mise en place d'un dispositif d'aide à l'implantation sur l'ensemble du territoire intercommunal sous forme de subventions d'équipement sur les terrains et l'immobilier d'entreprise

**17°) Extrait délibération n°15/M10/120 UM Corporation : attribution d'une aide directe au développement**

**Approuve à l'unanimité**

**18°) Extrait délibération n°15/M10/121 Plan 100 000 logements : adhésion à la SEM régionale de tiers financement**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**Approuve** la création d'une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML de tiers financement indirect), dotée d'un capital social de 3 millions d'euros et ayant pour objet social l'accompagnement des propriétaires de logements privés dans leur(s) projet(s) de rénovation énergétique,

**Approuve** les statuts de la société et le pacte d'actionnaires,

**Accepte** de participer en numéraire au capital social de cette SAEML de services et d'avances à hauteur de 15 000 euros, en souscrivant 15 actions de 1 000 euros chacune,

**Accepte** de verser la somme de 7 500 euros sur le compte de consignation ouvert à l'effet du versement du capital de la SAEML au titre de la libération de la première fraction de la souscription, soit 50 % des 15 000 euros souscrits, selon les modalités fixées par l'article 10 des statuts,

**Désigne Monsieur Jean-Marcel DUMONT :**

- comme représentant de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION auprès de l'assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier à finaliser et à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et de signer les statuts ;
- comme représentant de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION auprès de l'Assemblée Spéciale de la société, et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- comme représentant de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION auprès des Assemblées générales de la société, et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre.

#### **19°) Extrait délibération n°15/M10/122 Canal Seine Nord Europe : avis sur l'enquête publique modificative**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**Rappelle** son soutien ferme et définitif pour la réalisation des travaux de construction du canal Seine-Nord Europe dans les plus brefs délais, tant il représente des enjeux énormes pour notre territoire élargi en termes d'emplois, de développement économique et d'aménagement du territoire ;

**Emet un avis favorable** sur la reconfiguration proposée, qui présente des avantages techniques, financiers et environnementaux indéniables ;

**Accepte de poursuivre**, avec tous les acteurs concernés, les réflexions sur les actions à mettre en œuvre pour faire de ce canal Seine-Nord Europe un puissant levier de développement durable pour notre territoire.

#### **20°) Extrait délibération n°15/M10/123 Subvention sollicitée auprès de la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais pour la mise en place du projet lecture publique « gourmandise »**

**APPROUVE à l'unanimité**

#### **21°) Extrait délibération n°15/M10/124 Subvention sollicitée auprès du Conseil départemental du Pas-de-Calais pour le soutien au dispositif des Saisons Culturelles Intercommunales**

**APPROUVE à l'unanimité**

#### **22°) Extrait délibération n°15/M10/125 Exonération des locaux à usage industriel et commerciaux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2016**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

#### **23°) Extrait délibération n°15/M10/126 Plafonnement des valeurs locatives pour le calcul de la TEOM à partir de l'année 2016**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité** d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que le prévoit l'article 1522 II du Code Général des Impôts,

**FIXE** le seuil de plafonnement à appliquer à 2 fois la valeur locative moyenne communale,

#### **24°) Extrait délibération n°15/M10/127 Tarifs des photocopies pour les extérieurs**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE à la majorité absolue (1 abstention : Monsieur Philippe DUBUS)**, la grille de tarification proposée en fonction du format de la copie ainsi que de la couleur ou noir et blanc,

**25° Extrait délibération n°15/M10/128 Admissions en non-valeur (titres irrécouvrables)**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dont la liste est annexée à la présente délibération

**PREVOIT** les crédits au budget principal 2015.

**26° Extrait délibération n°15/M10/129 : Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget Principal**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE à l'unanimité** la décision budgétaire modificative n°2 au titre de l'année 2015 du Budget Principal de la Communauté de Communes.

**27° Extrait délibération n°15/M10/130 Décision Budgétaire Modificative N°2 du budget annexe « Espace aqualudique Aquatis »**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE à l'unanimité** la décision budgétaire modificative n°2 au titre de l'année 2015 du Budget Annexe « Espace Aqualudique Aquatis ».

**28° Extrait délibération n°15/M10/131 Décision Budgétaire Modificative N°1 du budget annexe « Parc des Béliers »**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE à l'unanimité** la décision budgétaire modificative n°1 au titre de l'année 2015 du Budget Annexe « Parc des Béliers ».

**29° Extrait délibération n°15/M10/132 Décision Budgétaire Modificative N°1 du budget annexe « Parc du Blanc Terroir »**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE à l'unanimité** la décision budgétaire modificative n°1 au titre de l'année 2015 du Budget Annexe « Parc du Blanc Terroir ».

**31° Extrait délibération n°15/M10/133 Décision Budgétaire Modificative N°2 du budget annexe « Service de Soins Infirmiers à Domicile»**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE à l'unanimité** la décision budgétaire modificative n°2 au titre de l'année 2015 du Budget Annexe « Service de Soins Infirmiers à Domicile ».

**32° Extrait délibération n°15/M10/134 Budget Primitif 2016 – Service de Soins Infirmiers à Domicile**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ADOpte, à l'unanimité,** le budget prévisionnel 2016 du Budget Annexe « SSIAD» de la communauté de communes Osartis Marquion

**33° Extrait délibération n°15/M10/135 Initiative Grand Arras – Adhésion 2015**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTe à l'unanimité** l'adhésion de la Communauté de Communes à Initiative Grand Arras pour l'année 2015, fixée à hauteur de 600 euros par an et en fonction du nombre d'habitants de la Communauté, soit 17 289,20 euros (43 223 habitants x 0,40€).

**34°) Extrait délibération n°15/M10/136 Association PALME – Adhésion pour l'année 2015**

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de mettre fin à l'adhésion la Communauté de Communes à l'Association PALME à partir du 1<sup>er</sup> août 2015,

**ACCEPTE** de régler au prorata temporis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2015 la somme de 1 050 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget.

*Extraits des délibérations affichés le 22/10/2015*

*Le Président,  
Pierre GEORGET*